Janvier 2010

La Lettre d'Information

N° 4

Sauvegarde du patrimoine de Canac (Murat-sur-Vèbre)

Sommaire

- Murat-sur-Vèbre à l'honneur
- Dans la presse
- Le dégagement des décombres
- L'assemblée générale
- L'aménagement de la tour de garde se prépare
- Les vestiges inspirent les artistes
- Les associations s'exposent
- Les balades commentées
- L'architecture du château de Canac : Rapport de prospection-inventaire N° 166/2009
- Un peu d'histoire
- Canac dans la Revue du Tarn
- Une première: la visite du député P. Folliot

La Lettre d'Information est éditée par l'association « Sauvegarde du patrimoine de Canac », référencée W812000348 à la S.P. de Castres.
Impression : Imprimerie Périé, Z.A. Bel Air 81230 Lacaune.
Tirage : 100 exemplaires.

Murat-sur-Vèbre à l'honneur

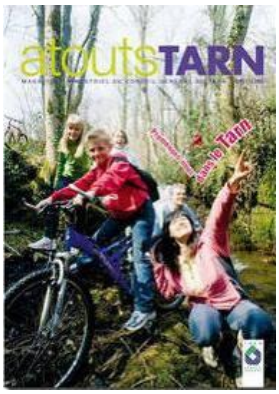

Le 25 mars dernier, au sénat, avait lieu la remise des prix du 20° concours national des communes de moins de 10 000 hab. Ce concours est organisé pour encourager les réalisations de qualité d'une municipalité qui a su garder le caractère de sa commune ou assurer la mise en valeur de son patrimoine. Cette année, le jury national comprenant les représentants des donateurs (dont 3 ministères, la Fondation du patrimoine ...) et des membres de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France a décidé de remettre le prix du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire à la commune de Murat-sur-Vèbre pour la conservation des vestiges du château de Canac.

Jean-Marc Pastor et Jacqueline Alquier, sénateurs du Tarn, ont ainsi eu la joie d'accueillir au Sénat avec Thierry Carcenac, président du Conseil Général, les élus du secteur dont MM Gayraud, maire de Murat et Cabrol, conseiller général du canton de Lacaune.

Photos : Philippe Dobrowolska
Texte : Atouts Tarn

Sauvegarde du patrimoine de Canac
Association loi 1901 à but non lucratif
Canac – 81320 MURAT-SUR-VEBRE – Tél. secrétariat 05 63 37 46 62
postmaster@chateau-de-canac.fr
www.chateau-de-canac.fr

Le prix du ministère de l'écologie dans la presse

La presse régionale s'est largement fait l'écho de la remise du prix du ministère de l'écologie au projet de consolidation des vestiges du château de Canac.

La Dépêche du Midi qui avait envoyé un journaliste, le Midi Libre, FR 3 Tarn comme les hebdomadaires locaux ont souligné la qualité des travaux réalisés à l'identique des dispositifs d'origine (mortier de chaux naturelle et sable local, réutilisation des pierres ...) et l'attention portée pour préserver l'environnement rural du site. La contribution essentielle du bénévolat et du mécénat des entreprises locales à la réussite du projet a été aussi remarqué

Photo : André Suc

Le dégagement des décombres : Un chantier exemplaire

C'est lors d'une visite du site par la DRAC et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse qu'a été proposé le dégagement des décombres du niveau « cave » du château de Canac avec l'aide d'un engin. Accepté par le maître d'ouvrage, la communauté des communes des Monts de Lacaune, le chantier s'est déroulé du 19 au 29 mai sous le contrôle de Daniel Schaad, Pierre Novella et Magali Cabarrou.

Une mini-pelle de l'entreprise Garenq et des bénévoles ont donc retrouvé la porte d'entrée de la tour de garde et dégagé les éléments d'architecture des caves. La pioche et la pelle, quelquefois la truelle, avec la dextérité de Sébastien ont évité toute dégradation des

vestiges. Une réunion de contrôle s'est tenue le 21 juillet pour constater le résultat.

Exemplaire aussi le montage : coût engin (70% public, 30% mécénat de l'entreprise Garenq) + une trentaine de jours « bénévoles ».

L'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2009

L'assemblée générale s'est donc tenue le 14 juillet 2009 comme il est maintenant de tradition dans l'église paroissiale de Canac. Présentation des travaux réalisés et projets en ont constitué l'essentiel avec le vote du budget présenté par le trésorier M. Roque. Il a été décidé de moduler la cotisation laissée à 15 euros pour une personne et portée à 20 euros pour un couple.

Mécènes (dont une nouvelle fois Groupama) et généreux donateurs ont été chaleureusement remerciés comme les bénévoles qui se sont cette année particulièrement investis dans le chantier de dégagement des décombres.

Après la messe célébrée par le père André Platet, tous les amis de Canac se sont retrouvés autour d'un apéritif offert par la municipalité.

(Le compte rendu complet et la situation budgétaire sont disponibles par mail ou courrier sur simple demande auprès du secrétariat de l'association.)

L'aménagement de la tour de garde se prépare

L'aménagement à terme de la tour de garde est en marche : les châtaigniers, abattus dans le bois de la Capelle, débités à Payrac grâce à une heureuse collaboration entre associations sont devenus planches et poutres en cours de séchage. Magali Cabarrou, architecte patrimoine, devrait réaliser une étude architecturale approfondie de la tour pour définir l'implantation de l'escalier et faire des propositions pour la couverture (traditionnelle ou contemporaine).

Il reste à dégager le sol de la tour, chantier qui sera réalisé sous la conduite d'un archéologue mandaté par la DRAC.

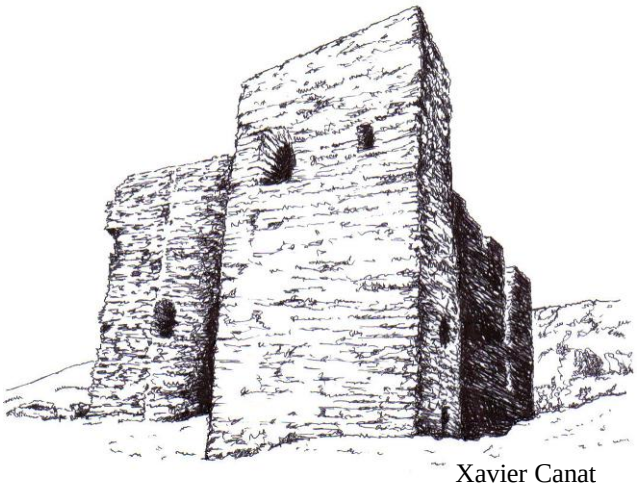

Xavier Canat

Les vestiges inspirent les artistes

Depuis l'exposition de Pierre Rivemale (1910 - 1945) dans les tours du château de Nages, beaucoup connaissent aujourd'hui son œuvre et ses tableaux sur Canac. Quelques autres artistes inspirés par le site sont (encore !) moins connus, comme Emile Razimbaud pour ses gravures sur bois, Xavier Canat à qui on doit le logo de l'association, Bernard Arribat dont une de ses photos est devenue carte postale, le staffeur à la retraite Francis Lavigne pour la reconstitution des armoiries de Jean Génibrouse seigneur de Canac, les photographes que nous présentons dans chaque numéro de ce journal ...

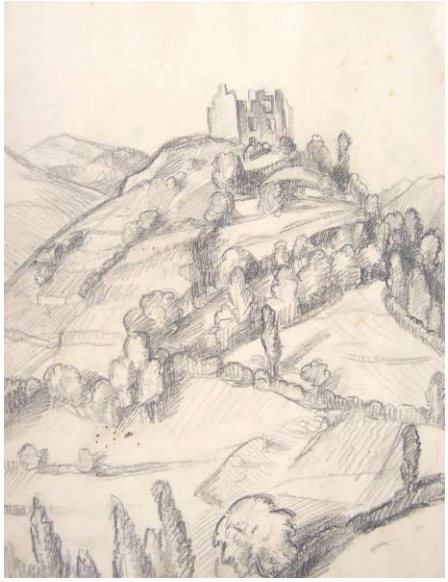

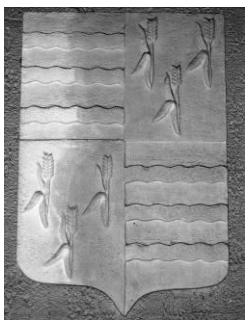

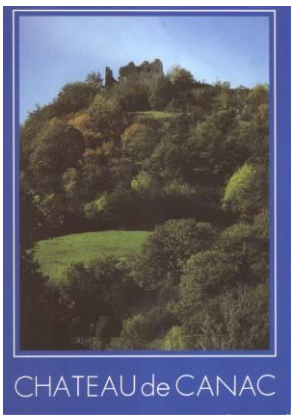

et un anonyme, humoriste grincheux !

« Les Associations s'exposent »

L'exposition de l'été organisée à Murat depuis une dizaine d'années par Josy Bidallet avait pris pour thème cette année, les associations du canton. Des « Parents d'élèves » aux « Ainés du Castellas », les « culturelles » ou les « sportives » étaient toutes présentes du 1er au 9 août dans la salle des fêtes. Plus de 500 personnes ont pu ainsi apprécier la rétrospective 2006 – 2009 proposée par notre association.

Les balades commentées sur les chemins historiques

Les balades commentées sur les chemins historiques du site de Canac ont eu cet été beaucoup de succès. Les visiteurs continuent de venir de Murat et de ses environs proches mais aussi de Castres, Mazamet, Anglés ou Albi.

Un dépliant sera prochainement réalisé pour décrire le parcours et présenter le site à partir des recherches historiques et des résultats de l'étude scientifique effectuée dans le cadre de la convention DRAC – ENSAT – Communauté des communes.

Prochaines visites pour randonneurs expérimentés et public familial : le 1er mai 2010.

Etude technique

Magali Cabarrou, architecte spécialisée dans le patrimoine conduit l' étude technique financée par la DRAC et la communauté des communes. L'étude réalisée avec l'aide d' étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse, a pour objet d'assurer le relevé des vestiges, d'établir les plans pour démarrer l'analyse de la construction et préparer la consolidation des vestiges intérieurs.

Le rapport de prospection – inventaire n° 166/2009 a donc été remis au Service Régional de l'Archéologie. Il souligne le grand intérêt de ces vestiges, rare témoin d'une architecture à la fois militaire et civile de la Renaissance régionale. *A consulter auprès du secrétariat de l'association.*

Bonnes feuilles :

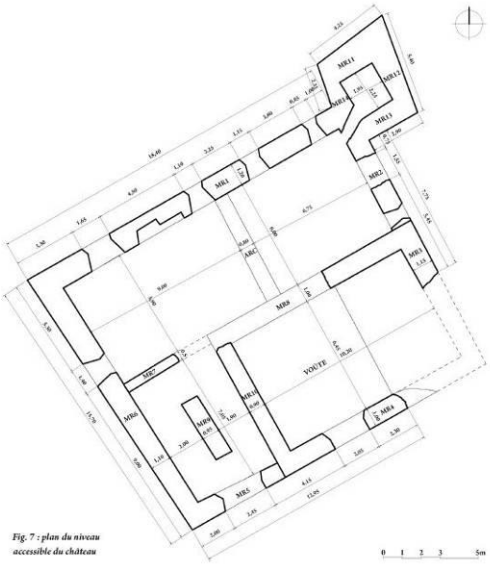

Plan du niveau accessible

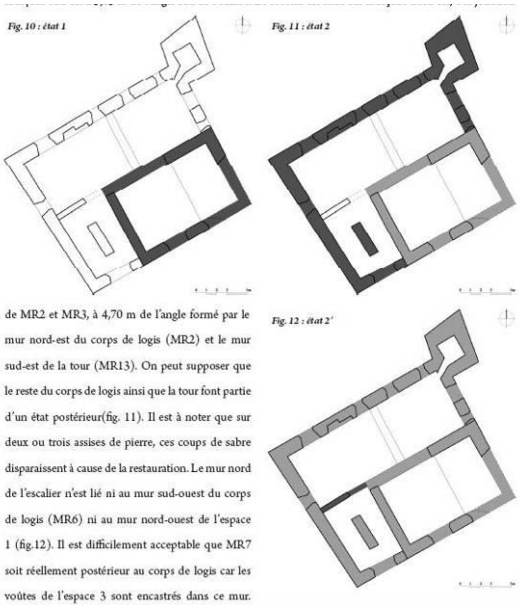

Premières analyses de la construction

Des habitants de Canac exigent le déplacement du cimetière

Suite aux plaintes d'habitants de Canac, le maire de Murat, vient d'écrire au préfet pour lui demander une subvention pour déplacer le cimetière :

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur lequel se trouve le cimetière de Canac. Il est placé sur une roche schisteuse et tellement élevé qu'en beaucoup d'endroits la couche de terre n'a pas plus de 80 centimètres de profondeur. En outre il n'a pas de clôtures et les chiens peuvent facilement entrer dans cette enceinte. On a vu, il y a peu de temps ...

Veuillez bien, Monsieur le Préfet prendre les mesures nécessaires pour que la population ne soit plus attristée par un spectacle aussi désolant et veuillez agréer ...

Le Maire
Christophe[1]

Un rapport du docteur-médecin de Murat est joint au courrier :

Je soussigné Docteur en Médecine résident à Murat, Tarn certifie m'être transporté aujourd'hui 27 juillet à Canac commune et canton de Murat pour constater l'état du cimetière de cette paroisse.

L'espace destinée aux sépultures est assez restreint et mal défendu par les clôtures. Mais ce qui frappe principalement, c'est sa situation sur une arête de roche schisteuse couverte d'une faible quantité de terre qui ne peut permettre les inhumations à une profondeur suffisante. Il est des points en effet où la couche mobile semble être loin d'atteindre un mètre d'épaisseur. Il est inévitable que des sépultures si peu profondes ne laissent exhaler des émanations fétides dans la saison des chaleurs et ne constituent un danger réel pour les habitants du village mais surtout pour ceux dont les maisons touchent presque le cimetière.

Fait en âme et conscience à Canac, le 27juillet 1878
V. Rascol

La réponse du préfet, le 30 juillet 1878, est immédiate :

Vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une délibération par laquelle le conseil municipal a délibéré ne pouvoir rien voter pour la translation du cimetière de Canac et a demandé un secours.

La translation du cimetière est une charge communale et il n'existe ni au budget de l'Etat, ni au budget du département aucun crédit destiné à venir en aide aux communes pour de semblables dépenses. Le débat du conseil municipal ne s'explique pas ; car il s'agit d'une dépense non seulement obligatoire mais dont le caractère s'impose à tous ceux qui ont le moindre respect pour les morts.

Du reste, il est bien regrettable de voir une commune ayant des biens immenses, ne pas acquitter ses dettes les plus légitimes et cela parce qu'elle veut laisser les habitants jouir de ses biens sans payer aucune redevance. Si les particuliers vivent et s'enrichissent aux dépens de la commune, du moins devraient-ils aussi pourvoir à la dépense des services municipaux...

La situation financière de la commune de Murat est déplorable depuis un très grand nombre d'années, mais il faudra absolument que le conseil arrive aux moyens de remédier à cet état de choses, ne serait ce que pour payer les frais du procès Cabanes[2] qui s'élèvent à plus de 2 500 francs.

[1] Le maire de Murat est, depuis le début de cette année 1878, Jacques Christophe de Canac dit le *Chiat*.
[2] La mairie vient de perdre le procès qui l'opposait au propriétaire du domaine de Lardénas, le docteur Cabanes.

A suivre ...

Archives départementales du Tarn : Administration communale de Murat (2 0 192)

Dans la Revue du Département du Tarn

Le résultat des recherches historiques sur le château de Canac menées par les Roumestant vient d'être publié dans le numéro d'été 2009 (N° 214) de la Revue du Département du Tarn. C'est dans cette vénérable publication que le curé de Canac avait décrit en 1860 l'état de l'église d'alors et des vestiges du château. Victor Rascol, médecin à Murat, y présenta son Etude du canton de Murat en 1877.

Dans ce même numéro, le recensement des « églises et chapelles oubliées du Tarn » cite ... l'église de Canac !

Ah ces vieilles (très vieilles !) pierres, toujours à la une ...

Une première : la visite du député Philippe Folliot

A l'occasion des permanences qu'il assure à Murat, le député Philippe Folliot a souhaité visiter le chantier de consolidation des vestiges de Canac. Accompagné de C. Gayraud, Y. Garenq et de membres de l'association, il a pu apprécier le travail réalisé ces trois dernières années et l'intérêt culturel du site, avec la tour de Boissezon, parmi les atouts touristiques de la « montagne ».

Autour d'un verre, il a aussi découvert l'importance de ces vestiges comme témoins de l'histoire locale et ... l'attachement des *canagols* à leur château.

Soutenez l'action de sauvegarde des vestiges du château de Canac

L'association **« Sauvegarde du patrimoine de Canac »**, de type loi 1901, a pour objet d'accompagner par le bénévolat le projet de conservation des vestiges du patrimoine de Canac et leur mise à disposition au public. Elle est habilitée à délivrer des reçus fiscaux permettant aux donataires de bénéficier des réductions fiscales applicables au mécénat.

Adhésion : Individuel 15 euros / an
Couple 20 euros / an

Marie-France Roque (2008)

Jean-Luc Agard (2009)

Roger Barbe (2005)